



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 16 - séance du 12 mai 2014 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Election du vice-président ou de la vice-présidente suite à l'élection au sein de la Municipalité de Monsieur Philippe Jamain
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013
5. Communication du Bureau
6. Communication de la Municipalité
7. Election d'un suppléant pour la Commission de gestion et d'un suppléant pour la Commission Communale pour les recours en matière d'imposition
8. **Préavis municipal no 02/2014** : création de deux appartements au collège d'Eclagnens et demande de crédit de Fr. 305'000.00 y relatif
9. Information concernant la zone artisanale
10. Communication sur l'état d'avancement des travaux de la grande salle
11. Propositions individuelles
12. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence des deux nouveaux municipaux, Mme Annie Marguerat et M. Philippe Jamain, récemment élus et les remercie pour leur engagement. Il passe la parole à la secrétaire pour le point 1.

### 1. Appel

Mesdames et Messieurs Bezençon Cyril, Bolomey Françoise, Maison Séverine, Mermoud Paul, Meylan Bezençon Estelle se sont excusés. M. Michel Schuler est absent. Membres présents : 28.

M. le Président précise qu'en raison de la nomination au sein de l'Exécutif de M. Philippe Jamain, le dernier suppléant figurant sur la liste sera convoqué pour le prochain Conseil. Il s'agit de M. David Auberson de Goumoëns-le-Jux.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose de repousser le point 3 de l'ordre du jour au point 6. Il n'était en effet pas certain qu'il soit présent ce soir et l'élection d'un nouveau vice-président ou vice-présidente était alors impérative pour conduire la séance. D'autre part, au point 7, il y a lieu de prévoir le remplacement de M. Philippe Jamain qui était délégué communal suppléant à l'ASIRE. Il n'y a pas de remarque de l'assemblée et l'ordre du jour est ainsi modifié.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. M. Pascal Jaermann demande un ajout au point 9. Divers, au paragraphe concernant la question de la rénovation de la maison de commune d'Eclagnens : « la Municipalité a demandé à deux architectes supplémentaires de faire une offre ». Le procès-verbal corrigé est approuvé unanimement.

### 4. Communications du bureau

Le Président fait part à l'assemblée des points suivants :

- Lecture de la lettre de démission du 18 décembre 2013 de M. Laurent Vulliamy, avec effet au 31.12.2013
- Lecture de la lettre de démission du 14 février 2014 de Mme Claudia Jaquier, avec effet au 30.04.2014
- Lecture de la lettre de M. Marcel Staub, posant des questions relatives aux deux démissions mentionnées et à la suite qui leur sera donnée notamment. Le Président donne quelques explications : concernant l'annulation de la séance du Conseil communal du 26 mars écoulé, il n'y avait tout simplement pas assez de matière justifiant le déplacement des Conseillers. En ce qui concerne la procédure d'élection des nouveaux municipaux, il donne quelques éclaircissements et termine en déclarant que le Préfet a été régulièrement et dûment informé de la situation
- Donne connaissance d'un courrier municipal qui demande de nommer deux commissions en plus de celle qui va étudier le nouveau préavis concernant la maison de commune d'Eclagnens. Ces deux commissions devront étudier le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire et le règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux. Normalement les deux préavis y relatifs devraient être présentés lors du Conseil communal du 23 juin prochain
- Assermentation par ses soins le 28 avril dernier des deux nouveaux municipaux
- Courrier de l'ASIRE qui demande – suite à l'élection de M. Philippe Jamain en tant que Municipal – qu'un nouveau délégué communal suppléant soit désigné.

M. le Président demande s'il y a des remarques et/ou des questions. M. Marcel Staub prend la parole et déclare avoir reçu des réponses détaillées de la part de la Municipalité suite à sa lettre ouverte. Il ajoute qu'il ne devrait pas se passer 5 mois sans que le Législatif ne siège, c'est, selon lui, un laps de temps beaucoup trop long.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

### 5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic :

- Revient sur les démissions de M. Laurent Vulliamy et Claudia Jaquier et donne quelques explications concernant les raisons de leur départ. Les deux Municipaux sortants seront convoqués lors de la séance du mois de juin, afin que le Conseil prenne congé d'eux. M. le Syndic passe ensuite la parole aux deux nouveaux membres du collège municipal, qui se présentent succinctement. Mme Annie Marguerat a repris le dicastère de Mme Claudia Jaquier, soit : pompiers, PCi, gestion des déchets, domaines, chemins, paroisses et cimetières. M. Philippe Jamain s'occupera des dicastères suivants : police des constructions, services industriels (eau, épuration), affaires sociales et EFAJE.

- Inauguration de la place Mermoud à Eclagnens, vendredi 16 mai prochain : M. le Syndic remercie M. Fritz Aeschbach qui offre une plaque gravée aux noms de MM. Jean-Claude et Robert Mermoud, fixée sur un bloc de granit. Elle sera dévoilée vendredi lors de l'inauguration officielle, en présence du Conseil d'Etat in corpore et des invités triés sur le volet.
- Nouveaux règlements prochainement présentés : en raison des va-et-vient des projets de règlements entre la commune de Goumoëns et les services cantonaux, les préavis ne seront présentés qu'au Conseil du mois de juin. En fonction des dernières jurisprudences, ils doivent être modifiés et adaptés.

M. le Président demande à ce stade s'il y a des questions ou des remarques. M. Pierre Turin prend la parole et revient sur la démission de M. Laurent Vulliamy qui était également le représentant de l'Association intercommunale d'amenée d'eau. Il a reçu récemment une convocation pour une commission sur laquelle M. Vulliamy figurait toujours. M. le Syndic a pris bonne note, le nécessaire sera fait.

Monsieur Nicolas Dutruy :

- ASIRE : rappelle les enjeux et les défis (nombre d'élèves en augmentation constante et reprise des bâtiments scolaires de Court-Champs) qui se jouent au sein de dite association et espère pouvoir compter sur la présence du représentant communal lors de la prochaine séance.
- Forêts : les conditions climatiques de cet hiver (peu de gel et beaucoup d'eau) ont pour conséquences un marché du bois très difficile.

Il n'y a pas d'autres communications, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour :

6. Election du vice-président ou de la vice-présidente suite à l'élection au sein de la Municipalité de Monsieur Philippe Jamain

Le Président rappelle l'art. 11 de la Loi sur les communes qui stipule « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».

Mme Doris Marguerat propose M. Philippe Duperrex. Il n'y a pas d'autre proposition. M. Philippe Duperrex accepte et est élu tacitement. M. le Président propose que cette élection soit valable au-delà du 30 juin prochain, soit jusqu'au 30 juin 2015. Il n'y a pas d'avis contraire.

7. Election d'un suppléant pour la Commission de gestion et d'un suppléant pour la Commission communale pour les recours en matière d'imposition ainsi que pour l'ASIRE

M. le Président attend les propositions. La Commission de gestion, par la voix de M. Daniel Freiermuth présente M. Yves Beerens et M. André Strautmänn. Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu à main levée à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième. M. Beerens récolte 12 voix au premier tour et M. Strautmänn 11 voix. La majorité absolue étant de 15, un deuxième tour est nécessaire. M. Yves Beerens obtient 11 voix et M. André Strautmänn 12 voix. Ce dernier est élu en tant que membre suppléant à la Commission de gestion.

Election d'un membre suppléant pour la Commission communale pour les recours en matière d'imposition : M. le Syndic prend la parole et précise qu'il ne faut pas sous-estimer le poste à pourvoir. Aucun membre ne se propose. Ce point sera donc à l'ordre du jour du prochain Conseil. Le Président invite les Conseillers à y réfléchir.

ASIRE : M. Philippe Jamain était le suppléant de M. Alexandre Vincent, délégué communal. M. Giuseppe Cusanelli se propose et est applaudi.

8. **Préavis municipal no 02/2014** : création de deux appartements au collège d'Eclagnens et demande de crédit de Fr. 305'000.00 y relatif.

M. Marcel Staub fait lecture du rapport de la commission ad'hoc, composée également de Mesdames Janet Maillard et Marine Laforge. Le rapport fait état de plusieurs points ressortis suite à la réception du préavis, notamment sur le changement de la chaudière (ou du système de chauffage). Dix autres points ont été ensuite repris avec l'architecte, M. Aubert, sous formes de remarques. En conclusion, la commission ad'hoc, au-delà des remarques formulées dans son rapport, espère que la Municipalité en tiendra compte et propose au Conseil, dans le souci d'aller de l'avant, d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Giuseppe Cusanelli fait ensuite lecture du rapport établi par la commission des finances. Après examen des chiffres, la commission des finances constate avec regret que la raison principale du refus du préavis no 4/2013 (honoraires trop élevés) n'a pas été prise réellement en compte. Elle relève toutefois que les suggestions émises ont permis la création de deux appartements de 2 et 2.5 pièces, pour une augmentation de coût global de Fr. 15'000.00. En conclusion, afin d'éviter un nouveau refus du Conseil communal qui ne ferait qu'augmenter les charges de la commune pour un projet qui mérite d'être mené à terme, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président constate à ce stade que les rapports des deux commissions abondent dans le même sens. Il ouvre la discussion. M. Rémy Bolomey demande si la Municipalité va traiter les remarques des commissions et les inclure dans la réalisation du projet ? M. le Syndic rétorque que le rapport de la commission ad'hoc a été réceptionné il y a une semaine alors que celui de la commission des finances ne leur est parvenu qu'hier. Il ajoute que la Municipalité prendra les remarques en compte. Il tient cependant à apporter quelques éléments complémentaires, suite aux remarques émises : si l'on tient compte de tous les travaux effectués dans ce bâtiment classé, les loyers seraient trop élevés. Les investissements faits dans le passé ne seront pas couverts. Quant au chauffage, l'assainissement ne se fera pas dans l'immédiat. Une étude sera menée dans le but de changer le chauffage de la maison de commune d'Eclagnens et de celle de Goumoens-la-Ville.

M. Philippe Duperrex demande si les honoraires de l'architecte sont négociables à ce stade ? M. Rémy Bolomey demande quel est le tarif officiel ? En réponse, M. Jean-Daniel Moix précise que le bureau Fehlmann travaille au prix de Fr. 135.00 /heure alors que M. Aubert du bureau AIR au prix de Fr. 110.00 de l'heure.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer le préavis au vote, qui est accepté à l'unanimité, sans voix contre, en comptant 4 abstentions.

9. **Informations concernant la zone artisanale**

M. le Syndic prend la parole afin de présenter le projet d'extension de l'entreprise de M. Fritz Aeschbach. Ce projet nécessiterait de regrouper 3 parcelles existantes concernées par l'extension. Pour rappel, la commune de Goumoens est propriétaire de deux parcelles en droit de superficie. Technic Laser est propriétaire d'une parcelle. Le projet prévoit soit la vente des deux parcelles communales à l'entreprise Technic Laser, soit le rachat de la parcelle de cette dernière, avec octroi d'un droit de superficie. Quoi qu'il en soit, la volonté de la Municipalité est de conserver sur ce site l'activité de l'entreprise.

M. Aeschbach donne ensuite quelques explications sur le projet en lui-même (productivité, rationalisation, bâtiment devenu trop vieux, etc. ). L'idée est de construire un bâtiment à côté des deux autres, mais avec un toit plat, nécessitant alors une modification du règlement sur les constructions.

En résumé, la Municipalité présentera lors d'un prochain Conseil des préavis sur la question de la modification du règlement sur les constructions dans cette zone ainsi que sur la solution préconisée pour les parcelles.

10. Communication sur l'état d'avancement des travaux de la grande salle

M. le Syndic prend la parole et informe l'assemblée que les travaux vont bon train et se déroulent comme prévu. Il a cependant été constaté que le mur principal au nord n'est pas suffisamment fondé pour reprendre les charges du nouveau projet, il est donc important d'y remédier. La dalle est terminée. La Municipalité va procéder tout prochainement au choix du mobilier. Selon M. le Syndic, nous pouvons espérer sur une fin des travaux en fin d'année déjà.

M. Jean-Daniel Moix, membre de la commission ad'hoc, prend la parole. La commission n'avait pas été informée de l'avancement des travaux jusqu'au 14 avril écoulé mais est de nouveau convoquée aux réunions de chantiers. Elle reçoit les PV de chantiers régulièrement et a demandé à l'architecte un programme détaillé des travaux. La commission estime également que les travaux pourront normalement être bouclés d'ici fin 2014.

Le Président remercie les intervenants et propose que ce point soit systématiquement à l'ordre du jour des prochains conseils jusqu'à la fin des travaux.

11. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

12. Divers

M. Rémy Bolomey demande à la Municipalité si elle s'est approchée de celle de St-Barthélemy concernant la réfection du chemin bétonné qui rejoint ce village depuis la route cantonale Goumoëns-Echallens. Selon M. Bolomey, l'entrée du chemin est complètement défoncé suite à des travaux de terrassement qui ont eu lieu. Selon M. le Syndic, les dalles cassées existaient avant le passage des camions incriminés. M. Marcel Staub prend la parole en tant qu'ancien municipal. Il y avait eu des contacts avec M. Mermoud (entrepreneur) qui s'était engagé à l'époque de remettre le chemin en état. Il doit donc exister des traces de cet engagement au greffe municipal. Affaire à suivre.

M. Michel Glauser demande s'il est vraiment nécessaire et utile de trier à la déchèterie les verres de couleur brun de ceux de couleur verte, ces deux teintes étant difficile à distinguer parfois. La Municipalité se renseignera auprès de DESA.

M. Pierre Turin relève que la circulation sur les chemins bétonnés en direction de St-Barthélemy et surtout en direction de Villars-le-Terroir est de plus en plus dense. En plus, les automobilistes empiètent sur les banquettes, voire même dans les terrains agricoles, ce qui provoque des dégâts. Mme Annie Marguerat indique que le chemin bétonné côté Villars-le-Terroir est mentionné par les GPS et que la seule solution pour remédier au problème serait d'interdire la circulation.

Mme Anne-Marie Romanens demande à quoi en est l'homologation des zones 30 à l'heure ? M. le Syndic informe l'assemblée que les zones sont légalisées, le radar-indicatif a été régulièrement posé. Le rapport peut être consulté au greffe. M. Marcel Staub félicite la Municipalité d'avoir pris ces mesures préventives et ajoute que si les zones sont homologuées de vrais contrôles radars pourraient alors être faits !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h35 et rappelle aux Conseillers que la prochaine séance est fixée au 23 juin 2014 à 20h15.

Le Président:

La Secrétaire: